



Commune de Giez

Simulation pour le dimensionnement de la zone à bâtir (d'habitation et mixte)

NOOFS: **5559**

Pré-estimation automatique des réserves réalisée le: 31.12.2018
Variante enregistrée le: 21.02.2020

Nom de la variante: **PACom - ENQ**

Commentaire libre:

Population:	31.12.2018
Affectation du sol:	31.12.2018
Registre cantonal des bâtiments:	31.12.2018
Cadastre:	31.12.2018

PARCELLES CONTENANT UNE RESERVE (POSSIBILITE D'IMPLANTER UNE NOUVELLE CONSTRUCTION) HORS CENTRE

xx	Donnée fournie par le service en charge du développement territorial
xx	Donnée calculée automatiquement
xx	Donnée à compléter la commune (si besoin)
xx	Donnée modifiée par la commune
xx	Valeur avant nettoyage

Terrains contenant une réserve

N° parcelle / DDP**	Type de zone d'affectation***	Surface (m2)	CUS/IUS****		Part d'habitat (%)		Taux de saturation (%)		SBP théorique (m2)		SBP déjà bâtie (m2)		% disponible théorique		% disponible en tenant compte des éventuelles contraintes		Surface brute de plancher réalisable (m2)			
28	Zone de centre de localité (zone village)	1477	0.35	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	465	532	157	157	66	70	66	70	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	307	372
318	Zone de centre de localité (zone village)	2647	0.35	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	834	953	373	373	55	61	55	30	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Commentaire de la commune: Zone de verdure	459	286
332	Zone d'habitation de très faible densité	2171	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100	100	100	543	760	514	514	5	32	5	32	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	27	243
351	Zone de centre de localité (zone village)	1977	0.35	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	623	712	245	245	61	66	61	66	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	380	470
355	Zone d'habitation de très faible densité	1860	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100	100	100	465	651	258	258	45	60	45	30	Justification des corrections de la commune: Piscine en maçonnerie de plus de 40m2 (1.3.1.13)	209	195
552	Zone de centre de localité (zone village)	1670	0.5	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	751	601	0	0	100	100	100	5	Justification des corrections de la commune: Dézouage partiel	751	30
553	Zone de centre de localité (zone village)	450	0.35	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	142	162	0	0	100	100	79	100	Justification des corrections de la commune: Nouveau bâtiment dont le permis d'habiter a été octroyé avant le 1er janvier (date de mise à jour des données de population) (1.3.1.10)	112	162
9002	Zone de centre de localité (zone village)	377	0	0.4		0	90	100	100	0	136	0	0	NaN	100	0	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	136
Total		12629																	2245	1894

Le Plan directeur cantonal prévoit une surface de 50m2 par habitant.

Total de la capacité de développement résidentiel de la zone à bâtir hors du périmètre de centre

45 **38**

* On entend par terrain une parcelle ou partie de parcelle, ou un droit de superficie, compris dans la zone à bâtir à vocation d'habitation ou mixte

**** Les DDP sont des droits distincts permanents, tels que des droits de superficie, qui s'appliquent sur une fraction délimitée d'une ou plusieurs parcelles; pour les besoins de l'estimation des réserves, ces DDP sont assimilés à des parcelles**

***** Le type de zone mentionné est le type majoritaire (en cas de terrain comprenant plusieurs affectations) selon la typologie cantonale issue de la directive**

****** Le CUS (coefficient d'utilisation du sol) ou l'IUS sont calculés sur la base des valeurs en vigueur dans les règlements si elles existent et que la base de données cantonale les a déjà intégrées, ou sur la base de valeurs moyennes en fonction du type de zone, p.ex. 0.5 pour les zones de centre de localité et 0.25 pour les zones de très faible densité; dans le second cas, les valeurs doivent être contrôlées et au besoin, modifiées.**

******* Le % constructible représente la part des droits à bâtir résiduels du terrain, une fois déduits les droits à bâtir utilisés par les constructions existantes, le total des droits à bâtir d'un terrain étant équivalent à $CUS * Surface (m^2)$, et les droits à bâtir utilisés par l'emprise au sol des bâtiments multipliée par le nombre d'étages des bâtiments concernés**

PARCELLES CONTENANT UN POTENTIEL DE DENSIFICATION HORS CENTRE

xx	Donnée fournie par le service en charge du développement territorial
xx	Donnée calculée automatiquement
xx	Donnée à compléter la commune (si besoin)
xx	Donnée modifiée par la commune
xx	Valeur avant nettoyage

Terrain contenant un potentiel de densification

N° parcelle / DDP**	Type de zone d'affectation***	Surface (m2)	CUS/IUS****		Part d'habitat (%)		Taux de saturation (%)		SBP				% disponible		% disponible en tenant compte des éventuelles contraintes		Surface brute de plancher réalisable (m2)		
3	Zone de centre de localité (zone village)	1201	0.5	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100	100	100	540	420	261	261	52	38	52	38	281	160
4	Zone de centre de localité (zone village)	1091	0.5	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100	100	100	491	382	266	266	46	30	46	30	226	115
6	Zone de centre de localité (zone village)	933	0.5	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100	100	100	420	326	170	170	59	48	59	48	248	156
14	Zone de centre de localité (zone village)	41	0.5	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	18	15	0	0	100	100	100	100	18	15
15	Zone de centre de localité (zone village)	670	0.5	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	302	241	71	71	77	71	77	71	233	171
17	Zone de centre de localité (zone village)	98	0.5	0	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement Commentaire de la commune: zone de desserte	90	90	100	100	44	0	0	0	100	NaN	100	0	44	0
18	Zone de centre de localité (zone village)	7	0.5	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	3	2	0	0	100	100	100	100	3	2
20	Zone de centre de localité (zone village)	375	0.5	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	169	135	44	44	74	67	74	67	125	90
21	Zone de centre de localité (zone village)	135	0.5	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	61	49	0	0	100	100	100	100	61	49
23	Zone de centre de localité (zone village)	3825	0.5	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	1721	1377	1657	1657	4	-20	4	0	69	0
24	Zone de centre de localité (zone village)	721	0.5	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	324	260	210	210	35	19	35	19	113	49
25	Zone de centre de localité (zone village)	1269	0.5	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90	100	100	571	457	549	549	4	-20	4	0	23	0
26	Zone d'habitation de très faible densité	1185	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100	100	100	296	415	155	155	48	63	48	63	142	261

29	Zone de centre de localité (zone village)	1582	0.5	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			712	569	226	226			68	60	68	20	Justification des corrections de la commune: Piscine en maçonnerie de plus de 40m2 (1.3.1.13)	484	114	
41	Zone de centre de localité (zone village)	4794	0.35	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			1510	1726	939	939			38	46	38	0	Justification des corrections de la commune: Dézoning	574	0	
44	Zone d'habitation de très faible densité	1105	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			276	387	98	98			65	75	65	75	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	179	290	
46	Zone de centre de localité (zone village)	1002	0.5	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100			100	100			451	401	362	362			20	10	20	10	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	90	40	
49	Zone de centre de localité (zone village)	1303	0.5	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			586	469	312	312			47	33	47	33	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	275	155	
52	Zone d'habitation de très faible densité	1242	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			311	435	229	229			26	47	26	47	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	81	204	
53	Zone de centre de localité (zone village)	1325	0.5	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			596	477	487	487			18	-2	18	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	107	0	
54	Zone de centre de localité (zone village)	1483	0.35	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			467	534	0	0			100	100	100	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Commentaire de la commune: Passage en ZUP	467	0	
55	Zone de centre de localité (zone village)	92	0.5	0	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement Commentaire de la commune: zone de verdure inconstructible	90	90			100	100			41	0	0	0			100	NaN	100	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	41	0	
63	Zone de centre de localité (zone village)	710	0.5	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			319	255	277	277			13	-8	13	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	41	0	
66	Zone de centre de localité (zone village)	2915	0.5	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			1312	1049	424	424			68	60	68	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Commentaire de la commune: Verdure inconstructible	892	0	
67	Zone de centre de localité (zone village)	871	0.5	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			392	314	268	268			32	15	32	15	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	125	47	
69	Zone de centre de localité (zone village)	175	0.5	0	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement Commentaire de la commune: Zone de desserte inconstructible	90	90			100	100			79	0	0	0			100	NaN	100	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	79	0	
79	Zone d'habitation de très faible densité	904	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			226	316	256	256			-13	19	0	19	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	60	
129	Zone de centre de localité (zone village)	3344	0.35	0.4	Justification des	90	90			100	100			1053	1204	874	874			17	27	17	0	Justification des	179	0	

					corrections de la commune: Valeur du futur règlement															corrections de la commune: Autre, à commenter Commentaire de la commune: Z.de verdure						
313	Zone de centre de localité (zone village)	4545	0.35	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			1432	1636	601	601			58	63	58	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Commentaire de la commune: Zone de verdure	831	0
319	Zone de centre de localité (zone village)	1385	0.5	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			623	498	322	322			48	35	48	20	Justification des corrections de la commune: Piscine en maçonnerie de plus de 40m2 (1.3.1.13)	299	100
321	Zone de centre de localité (zone village)	18	0.5	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			8	6	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	8	6
322	Zone d'habitation de très faible densité	1353	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			338	474	73	73			78	84	78	84	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	264	398
323	Zone de centre de localité (zone village)	540	0.5	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			243	194	29	29			88	85	88	85	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	214	165
327	Zone d'habitation de très faible densité	1124	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			281	393	196	196			30	50	30	50	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	84	197
329	Zone d'habitation de très faible densité	1572	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			393	550	151	151			62	73	62	73	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	244	402
330	Zone d'habitation de très faible densité	1591	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			398	557	161	161			60	71	60	71	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	239	395
334	Zone de centre de localité (zone village)	933	0.5	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			420	336	65	65			85	81	85	0	Justification des corrections de la commune: Dézouage	357	0
336	Zone d'habitation de très faible densité	1440	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			360	504	276	276			23	45	23	45	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	83	227
339	Zone d'habitation de très faible densité	1444	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			361	506	396	396			-10	22	0	22	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	111
340	Zone d'habitation de très faible densité	1436	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			359	503	220	220			39	56	39	56	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	140	282
341	Zone d'habitation de très faible densité	1443	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			361	505	239	239			34	53	34	53	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	123	268
345	Zone de centre de localité (zone village)	1190	0.5	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			536	429	216	216			60	50	60	50	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	322	215
348	Zone d'habitation de très faible densité	1493	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			373	523	207	207			45	60	45	60	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	168	314
349	Zone d'habitation de très faible densité	1568	0.25	0.35	Justification des corrections de la	100	100			100	100			392	549	387	387			1	29	1	29	Justification des corrections de la	4	159

350	Zone d'habitation de très faible densité	1568	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			392	549	252	252			36	54	36	54	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	141	296
353	Zone d'habitation de très faible densité	23	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			6	8	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	6	8
354	Zone d'habitation de très faible densité	1857	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			464	650	422	422			9	35	9	35	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	42	228
363	Zone de centre de localité (zone village)	1800	0.5	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100			100	100			810	720	460	460			43	36	43	10	Justification des corrections de la commune: Piscine en maçonnerie de plus de 40m2 (1.3.1.13)	348	72
364	Zone de centre de localité (zone village)	1029	0.35	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			324	370	147	147			55	60	55	60	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	178	222
365	Zone d'habitation de très faible densité	1264	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			316	443	310	310			2	30	2	30	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	6	133
366	Zone d'habitation de très faible densité	1511	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			378	529	240	240			36	55	36	55	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	136	291
367	Zone d'habitation de très faible densité	1323	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			331	463	249	249			25	46	25	46	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	83	213
368	Zone d'habitation de très faible densité	1321	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			330	462	334	334			-1	28	0	28	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	129
369	Zone d'habitation de très faible densité	1319	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			330	462	192	192			42	58	42	30	Justification des corrections de la commune: Piscine en maçonnerie de plus de 40m2 (1.3.1.13)	139	139
370	Zone d'habitation de très faible densité	1197	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			299	419	283	283			5	32	5	32	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	15	134
371	Zone d'habitation de très faible densité	1515	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			379	530	378	378			0	29	0	29	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	154
372	Zone d'habitation de très faible densité	1556	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			389	545	357	357			8	34	8	34	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	31	185
373	Zone d'habitation de très faible densité	1567	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			392	548	319	319			19	42	19	42	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	74	230
374	Zone d'habitation de très faible densité	1324	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			331	463	248	248			25	46	25	46	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	83	213
375	Zone d'habitation de très faible densité	1232	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			308	431	282	282			8	35	8	35	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	25	151
376	Zone de centre de localité (zone village)	1391	0.5	0.4	Justification des corrections de la commune:	90	90			100	100			626	501	469	469			25	6	25	6	Justification des corrections de la commune:	157	30

				Valeur du futur règlement													Autre, à commenter						
377	Zone d'habitation de très faible densité	998	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100										25	0	25	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	87	
379	Zone d'habitation de très faible densité	1018	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100										8	34	8	34	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	20	121
380	Zone d'habitation de très faible densité	1100	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100										13	38	13	38	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	36	146
381	Zone de centre de localité (zone village)	864	0.5	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90										25	6	25	6	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	97	19
384	Zone d'habitation de très faible densité	947	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100										-29	8	0	8	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	26
389	Zone d'habitation de très faible densité	2000	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100										39	57	39	27	Justification des corrections de la commune: Piscine en maçonnerie de plus de 40m2 (1.3.1.13)	195	189
390	Zone de centre de localité (zone village)	1127	0.5	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100										31	22	31	22	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	157	99
391	Zone d'habitation de très faible densité	1004	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100										-34	4	0	4	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	14
392	Zone d'habitation de très faible densité	1006	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100										50	64	50	64	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	126	225
393	Zone d'habitation de très faible densité	1002	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100										-1	28	0	28	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	98
395	Zone d'habitation de très faible densité	1436	0.33	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	97	100										38	43	38	15	Justification des corrections de la commune: Piscine en maçonnerie de plus de 40m2 (1.3.1.13)	176	75
396	Zone d'habitation de très faible densité	1000	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100										20	43	20	43	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	50	151
399	Zone de centre de localité (zone village)	2261	0.35	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90										100	100	100	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Commentaire de la commune: Passage en zone de tourisme et loisirs	712	0
400	Zone de centre de localité (zone village)	2760	0.35	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90										20	30	0	15	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Commentaire de la commune: ZVER inconstructible partiel	0	149
406	Zone de centre de localité (zone village)	1065	0.5	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100										32	24	32	0	Justification des corrections de la commune: Piscine en maçonnerie	153	0

																				de plus de 40m2 (1.3.1.13)						
411	Zone d'habitation de très faible densité	1515	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			379	530	373	373			2	30	2	0	Justification des corrections de la commune: Piscine en maçonnerie de plus de 40m2 (1.3.1.13)	8	0
413	Zone d'habitation de très faible densité	1570	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			392	549	448	448			-14	18	0	18	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	99
418	Zone d'habitation de très faible densité	1008	0.25	0.35	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	100	100			100	100			252	353	303	303			-20	14	0	14	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	49
424	Zone d'habitation de faible densité	11254	0.34	0.34		100	100			100	100			3826	3826	0	0			100	100	100	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Commentaire de la commune: Passage en zone de tourisme et loisirs	3826	0
521	Zone de centre de localité (zone village)	1138	0.5	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			512	410	266	266			48	35	48	35	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	246	144
522	Zone de centre de localité (zone village)	4344	0.35	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			1368	1564	0	0			100	100	100	0	Justification des corrections de la commune: Dézouage	1368	0
537	Zone de centre de localité (zone village)	850	0.5	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			383	306	102	102			73	67	73	67	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	280	205
538	Zone de centre de localité (zone village)	785	0.5	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			353	283	183	183			48	35	48	35	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	169	99
539	Zone de centre de localité (zone village)	935	0.5	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100			100	100			421	374	281	281			33	25	33	25	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	139	94
540	Zone de centre de localité (zone village)	518	0.49	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	91	91			100	100			233	189	177	177			24	7	24	7	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	56	13
542	Zone de centre de localité (zone village)	723	0.35	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			228	260	0	0			100	100	100	0	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter Commentaire de la commune: Passage en zone de tourisme et loisirs	228	0
545	Zone de centre de localité (zone village)	568	0.5	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100			100	100			256	227	224	224			12	1	12	1	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	31	2
546	Zone de centre de localité (zone village)	829	0.5	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			373	299	162	162			57	46	57	46	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	213	138
547	Zone de centre de localité (zone village)	632	0.35	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100			100	100			199	253	226	226			-14	11	0	11	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	0	28
548	Zone de centre de localité (zone village)	26	0.5	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	90			100	100			12	9	0	0			100	100	100	100	Justification des corrections de la commune: Autre, à commenter	12	9
549	Zone de centre de localité (zone village)	2461	0.5	0.4	Justification des	90	90			100	100			1107	886	841	841			24	5	24	0	Justification des	266	0

					corrections de la commune: Valeur du futur règlement														corrections de la commune: Accès : chemin d'accès de droit privé traversant une parcelle non déplaçable dans l'immédiat (1.3.1.3)						
550	Zone de centre de localité (zone village)	787	0.5	0.4	Justification des corrections de la commune: Valeur du futur règlement	90	100			100	100			354	315	40	40		89	87	89	40	Justification des corrections de la commune: Piscine en maçonnerie de plus de 40m2 (1.3.1.13)	315	126
Total		129801																					18923	10450	

Le Plan directeur cantonal prévoit une surface de 50m2 par habitant.

Total de la capacité de développement résidentiel de la zone à bâtir hors du périmètre de centre

378 209

* On entend par terrain une parcelle ou partie de parcelle, ou un droit de superficie, compris dans la zone à bâtir à vocation d'habitation ou mixte

** Les DDP sont des droits distincts permanents, tels que des droits de superficie, qui s'appliquent sur une fraction délimitée d'une ou plusieurs parcelles; pour les besoins de l'estimation des réserves, ces DDP sont assimilés à des parcelles

*** Le type de zone mentionné est le type majoritaire (en cas de terrain comprenant plusieurs affectations) selon la typologie cantonale issue de la directive

**** Le CUS (coefficient d'utilisation du sol) ou l'IUS sont calculés sur la base des valeurs en vigueur dans les règlements si elles existent et que la base de données cantonale les a déjà intégrées, ou sur la base de valeurs moyennes en fonction du type de zone, p.ex. 0.5 pour les zones de centre de localité et 0.25 pour les zones de très faible densité; dans le second cas, les valeurs doivent être contrôlées et au besoin, modifiées.

***** Le % constructible représente la part des droits à bâtir résiduels du terrain, une fois déduits les droits à bâtir utilisés par les constructions existantes, le total des droits à bâtir d'un terrain étant équivalent à CUS * Surface (m2), et les droits à bâtir utilisés par l'emprise au sol des bâtiments multipliée par le nombre d'étages des bâtiments concernés

PARCELLES CONTENANT UNE RESERVE (POSSIBILITE D'IMPLANTER UNE NOUVELLE CONSTRUCTION) EN CENTRE

xx	Donnée fournie par le service en charge du développement territorial
xx	Donnée calculée automatiquement
xx	Donnée à compléter la commune (si besoin)
xx	Donnée modifiée par la commune
xx	Valeur avant nettoyage

Terrains contenant une réserve

N° parcelle / DDP**	Type de zone d'affectation***	Surface (m2)	CUS/IUS****	Part d'habitat (%)	Taux de saturation (%)	SBP théorique (m2)	SBP déjà bâtie (m2)	% disponible théorique	% disponible en tenant compte des éventuelles contraintes	Surface brute de plancher réalisable (m2)
Total		0								0

Le Plan directeur cantonal prévoit une surface de 50m2 par habitant.

Total de la capacité de développement résidentiel de la zone à bâtir dans le périmètre de centre (si présent)

0

* On entend par terrain une parcelle ou partie de parcelle, ou un droit de superficie, compris dans la zone à bâtir à vocation d'habitation ou mixte

** Les DDP sont des droits distincts permanents, tels que des droits de superficie, qui s'appliquent sur une fraction délimitée d'une ou plusieurs parcelles; pour les besoins de l'estimation des réserves, ces DDP sont assimilés à des parcelles

*** Le type de zone mentionné est le type majoritaire (en cas de terrain comprenant plusieurs affectations) selon la typologie cantonale issue de la directive

**** Le CUS (coefficient d'utilisation du sol) ou l'IUS sont calculés sur la base des valeurs en vigueur dans les règlements si elles existent et que la base de données cantonale les a déjà intégrées, ou sur la base de valeurs moyennes en fonction du type de zone, p.ex. 0.5 pour les zones de centre de localité et 0.25 pour les zones de très faible densité; dans le second cas, les valeurs doivent être contrôlées et au besoin, modifiées.

***** Le % constructible représente la part des droits à bâtir résiduels du terrain, une fois déduits les droits à bâtir utilisés par les constructions existantes, le total des droits à bâtir d'un terrain étant équivalent à CUS * Surface (m2), et les droits à bâtir utilisés par l'emprise au sol des bâtiments multipliée par le nombre d'étages des bâtiments concernés

PARCELLES CONTENANT UN POTENTIEL DE DENSIFICATION EN CENTRE

xx	Donnée fournie par le service en charge du développement territorial
xx	Donnée calculée automatiquement
xx	Donnée à compléter la commune (si besoin)
xx	Donnée modifiée par la commune
xx	Valeur avant nettoyage

Terrain contenant un potentiel de densification

N° parcelle / DDP**	Type de zone d'affectation***	Surface (m2)	CUS/IUS****	Part d'habitat (%)	Taux de saturation (%)	SBP théorique (m2)	SBP déjà bâtie (m2)	% disponible théorique	% disponible en tenant compte des éventuelles contraintes	Surface brute de plancher réalisable (m2)
Total		0								0

Le Plan directeur cantonal prévoit une surface de 50m2 par habitant.

Total de la capacité de développement résidentiel de la zone à bâtir dans le périmètre de centre (si présent)

0

* On entend par terrain une parcelle ou partie de parcelle, ou un droit de superficie, compris dans la zone à bâtir à vocation d'habitation ou mixte

** Les DDP sont des droits distincts permanents, tels que des droits de superficie, qui s'appliquent sur une fraction délimitée d'une ou plusieurs parcelles; pour les besoins de l'estimation des réserves, ces DDP sont assimilés à des parcelles

*** Le type de zone mentionné est le type majoritaire (en cas de terrain comprenant plusieurs affectations) selon la typologie cantonale issue de la directive

**** Le CUS (coefficient d'utilisation du sol) ou l'IUS sont calculés sur la base des valeurs en vigueur dans les règlements si elles existent et que la base de données cantonale les a déjà intégrées, ou sur la base de valeurs moyennes en fonction du type de zone, p.ex. 0.5 pour les zones de centre de localité et 0.25 pour les zones de très faible densité; dans le second cas, les valeurs doivent être contrôlées et au besoin, modifiées.

***** Le % constructible représente la part des droits à bâtir résiduels du terrain, une fois déduits les droits à bâtir utilisés par les constructions existantes, le total des droits à bâtir d'un terrain étant équivalent à CUS * Surface (m2), et les droits à bâtir utilisés par l'emprise au sol des bâtiments multipliée par le nombre d'étages des bâtiments concernés

Capacité de développement résidentiel à 15 ans hors zone à bâtir

xx	Donnée calculée automatiquement
xx	Donnée à corriger par la commune si besoin
xx	Donnée modifiée par la commune

		Données SDT	Données Communes	
Mesure C21	Constructions et installations dignes de protection			logements
Mesure C22	Petites entités urbanisées (hameaux)			logements
Mesure C23	Territoires à habitat traditionnellement dispersé			logements
Mesure C24	Paysages dignes de protection et constructions caractéristiques			logements
<hr/>				
	Total sans doublons			logements
		+	+	
	Plus de 25% d'habitations ou de 20 habitations hors zone à bâtir			logements
<hr/>				
	Total des logements	0	0	logements
	Le PDCn prévoit 3 habitants par logement.			
		0	0	habitants
	Le PDCn prévoit un coefficient de 60% pour tenir compte du rythme de reconversion	x 60%	x 60%	
	Total des habitants	0	0	habitants

Bilan du dimensionnement de la zone à bâtir

	Giez
N° OFS	5559

xx	Donnée calculée automatiquement
xx	Donnée à compléter la commune (si besoin)
xx	Donnée modifiée par la commune
xx	Valeur avant nettoyage

A. Besoins

Possibilité de développement allouée par la mesure A11 [Croissance annuelle en % de la pop. de référence]

Année de référence

Horizon de planification

En centre		Hors du centre	
0	0	0.75	0.75
2015	2015	2015	2015
2036	2036	2036	2036

Population

Année de référence (31 décembre 2015)

Année du bilan (31 décembre 2018)

0	0	389	389
0	0	412	412

Possibilité de développement allouée par la mesure A11 entre l'année de référence et l'horizon [habitants]

0	0	61	61
---	---	----	----

Logements d'utilité publique (24 pour les communes avec centre et 12 pour les autres) [habitants]

0	0	0	0
---	---	---	---

Population maximale à l'horizon de planification selon la mesure A11

Besoins au moment du bilan [habitants]

0	0	450	450
0	0	38	38

B. Capacités d'accueil au moment du bilan

Capacité des réserves représentées en vert sur la carte [habitants]

Potentiel de densification des autres parcelles [habitants]

Pourcentage du potentiel de densification à utiliser [%]

Part du potentiel de densification comptabilisé à l'horizon de planification [habitants]

Capacité de développement hors de la zone à bâtir [habitants]

En centre		Hors du centre	
0	0	226	38
	+		+
0	0	197	209
33	33	33	33
0	0	65	69
		0	0
	=		=
0	0	291	107

Capacités d'accueil au moment du bilan [habitants]

C. Bilan

Etat de la capacité d'accueil par rapport aux besoins (sur-capacité si positif) [habitants]






Selon la formule: (Capacité d'accueil au moment du bilan) - (Besoins au moment du bilan).

En centre		Hors du centre	
0	0	253	69

ESTIMATION DES RÉSERVES EN ZONE À BÂTIR À VOCATION D'HABITATION OU MIXTE

LÉGENDE


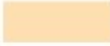





Statut de la réserve

Réserve en terrain non bâti	
Réserve en terrain partiellement bâti	
Pas de réserve car le terrain est bâti	
Dézonage partiel	
Dézonage complet	

Signification des couleurs

Réserve	
Élément modifié par la commune	
Remarque de la part du SDT	
Extension de la zone à bâtir	

Affectation du sol

Zone d'habitation de très faible densité	
Zone d'habitation de faible densité	
Zone d'habitation de moyenne densité	
Zone d'habitation de forte densité	
Zone de centre de localité (zone village)	
Zone de centre historique	
Zone de hameau	

Giez (1)

